

CONFÉDÉRATION SUISSE

BUREAU FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

EXPOSÉ D'INVENTION



Publié le 16 mai 1942

Demande déposée: 31 janvier 1941, 20 h. — Brevet enregistré: 31 janvier 1942.

BREVET PRINCIPAL

COMPAGNIE DES MONTRES LONGINES FRANCILLON S.A.,
St-Imier (Suisse).

Mouvement de montre avec dispositif pour arrêter et remettre en marche le balancier.

L'invention a pour objet un mouvement de montre avec dispositif pour arrêter et remettre en marche le balancier.

Dans certaines montres, du type montre sport, il est prévu un dispositif pour arrêter et remettre en marche le balancier au moyen d'un poussoir ou d'une targette. Selon la présente invention, ce dispositif est commandé par la tige de remontoir; il comprend une lame flexible, par exemple en acier inoxydable, fixée au bâti du mouvement et dont une extrémité libre s'étend vers la serge du balancier, cette lame coopérant avec un organe du mécanisme de remontoir et de mise à l'heure, de manière qu'elle entre en contact avec la serge, ou s'en écarte, suivant que ledit organe occupe la position correspondant à la mise à l'heure ou à celle correspondant au remontage.

Le dessin annexé montre, à titre d'exemples, deux formes d'exécution du dispositif caractéristique combiné avec un mécanisme

de remontoir et de mise à l'heure à tirage et à effet direct.

La fig. 1 représente, vue en plan, côté intérieur de la platine, une première forme d'exécution; les ponts ne sont pas représentés pour rendre la figure plus claire;

la fig. 2 en est une coupe longitudinale partielle, suivant la lame d'arrêt;

la fig. 3 représente, vue en plan, côté intérieur de la platine, la seconde forme d'exécution (les ponts ne sont pas représentés pour ne pas surcharger la figure;

la fig. 4 est une coupe longitudinale partielle, suivant la lame d'arrêt de la fig. 3.

Dans les deux formes d'exécution (fig. 1 et 3), on distingue la tige de remontoir 5, surmontée de la couronne 6, le pignon de remontoir 7, le pignon coulant 8, la tirette 9, la bascule 10, respectivement 20, le sautoir 11 et le balancier 12. Selon la première forme d'exécution (fig. 1 et 2), une lame flexible 15 est fixée au moyen d'une vis 16 sur la platine 13. Cette lame s'étend, par son

extrémité libre, sous la serge du balancier 12 et tend constamment à entrer en contact avec la serge pour arrêter le balancier. Une oreille latérale 15' de la lame 15 coopère avec le pivot 5' de la tige de remontoir 5 de la manière suivante:

Lorsque la tige 5 est poussée et occupe sa position normale correspondant au remontage, son pivot 5' est engagé sur l'oreille 15' et maintient abaissée la lame d'arrêt 15, comme représenté en traits mixtes en fig. 2, de sorte que le balancier 12 est libre et peut osciller, l'extrémité de la lame étant écartée de la serge du balancier. Mais, dès que la tige de remontoir est tirée et amenée à la position correspondant à la mise à l'heure des aiguilles, son pivot 5' se dégage de l'oreille 15' et la lame 15 se redresse élastiquement pour entrer en contact avec la serge du balancier 12, en arrêtant celui-ci par un effet de freinage. Cette position est représentée en traits pleins à la fig. 2.

Le balancier se remet en marche aussitôt que la tige 5 est repoussée à sa position d'origine.

Les fig. 3 et 4 représentent la seconde forme d'exécution comprenant également une lame flexible destinée à arrêter le balancier 12. Cette lame d'arrêt 17 est fixée à la platine 13 à l'aide d'une vis 18. Elle s'étend, par son extrémité libre, sous la serge du balancier 12 et coopère avec une goupille 19, fixée à la bascule 20 conduisant le pignon coulant 8.

La goupille 19 passe au travers d'une ouverture (non représentée), ménagée dans la platine 13 et peut agir sur un plan incliné 17' de la lame 17.

Lorsque la tige de remontoir est poussée à fond (position du remontage), la bascule occupe sa position normale et la goupille 19 n'exerce aucune action sur la lame 17, de sorte que celle-ci se maintient redressée et ne touche pas le balancier (position en traits mixtes à la fig. 4). Par contre, si la tige de remontoir est tirée, comme représenté en traits pleins en fig. 3, la goupille 19 agit sur le plan incliné 17' de la lame 17 et fait

fléchir celle-ci, de manière qu'elle entre en contact avec la serge du balancier 12 pour arrêter celui-ci (position en traits pleins en fig. 4).

Lorsqu'on repousse la tige 5, le balancier se remet en marche.

La bascule 20 pourrait agir directement sur la lame d'arrêt, au moyen d'un bec, au lieu d'une goupille, comme dans l'exemple représenté. Il est d'ailleurs entendu que tout autre organe du mécanisme de remontoir et de mise à l'heure commandé par la tige de remontoir pourrait être utilisé pour la commande de la lame d'arrêt.

REVENDEICATION:

Mouvement de montre avec dispositif pour arrêter et remettre en marche le balancier, caractérisé en ce que ce dispositif est commandé par la tige de remontoir et comprend une lame flexible fixée au bâti du mouvement et dont une extrémité libre s'étend vers la serge du balancier, cette lame coopérant avec un organe du mécanisme de remontoir et de mise à l'heure, de manière qu'elle entre en contact avec ladite serge, ou s'en écarte, suivant que ledit organe occupe la position correspondant à la mise à l'heure ou à celle correspondant au remontage.

SOUS-REVENDEICATIONS:

1. Mouvement de montre selon la revendication, caractérisé en ce que la lame flexible (15) possède une oreille (15') coopérant avec le pivot (5') de la tige de remontoir (5).

2. Mouvement de montre selon la revendication, caractérisé en ce que la lame flexible (17) possède un plan incliné (17') coopérant avec une goupille (19) de la bascule (20) du mécanisme de remontoir et de mise à l'heure.

3. Mouvement de montre selon la revendication, caractérisé en ce que la lame flexible est en acier inoxydable.

COMPAGNIE
DES MONTRES LONGINES
FRANCILLON S. A.

Mandataire: W. KOELLIKER, Bienne.

FIG.1

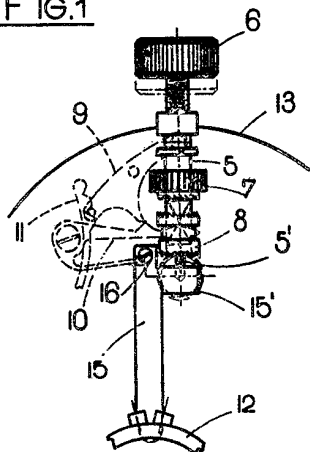


FIG.2

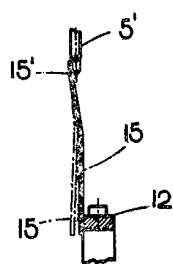


FIG.3

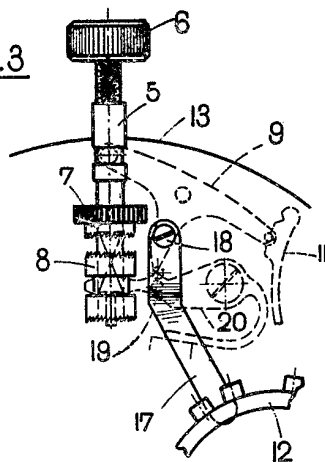


FIG.4

